

La dureté de l'occupation allemande dans le Valenciennois entre août
1914 et novembre 1918

Document 1 : Photo célébration de l'anniversaire du Kaiser sur la place d'armes à
Valenciennes en 1916



Place d'Armes – 1916 Anniversaire de l'Empereur-Photo sur plaque de verre
Fonds Bauchond - MBA Valenciennes

Document 2 : Le rationnement alimentaire dans l'arrondissement de Valenciennes le 12 janvier 1915.

« Monsieur le Maire et cher collègue,

L'Arrondissement arrive, comme c'était prévu, à l'extrême pénurie de farine et de viande.

Il est indispensable que dès le reçu de cette lettre, vous mettiez à exécution les ordres donnés par l'autorité allemande dans la circulaire que vous avez reçue il y a quelques jours.

La ration du pain est donc fixée à 150 grammes par tête d'adulte et 75 grammes par enfant au-dessous de 10 ans.

Vous devez de suite déterminer le nombre exact des uns et des autres.

Les pains devront peser en gramme, 300, 450 et 600.

Les prix devront correspondre à 0 fr. 12, 0 fr.17 et 0 fr. 225.

Vos boulangers devront vous remettre la liste exacte de leurs clients adultes et enfants que vous devrez contrôler sévèrement.

(...)

Pour les bouchers vous prendrez aussitôt que possible les mêmes dispositions ; la ration étant de 75 gr. pour les adultes et de 47 gr. pour les enfants. Vous devrez rationner selon les prescriptions reçues, les légumes, plantes, légumineuses, pommes de terre et vous recommanderez rigoureusement que par économie l'on ne pèle les pommes de terre avant de les cuire.

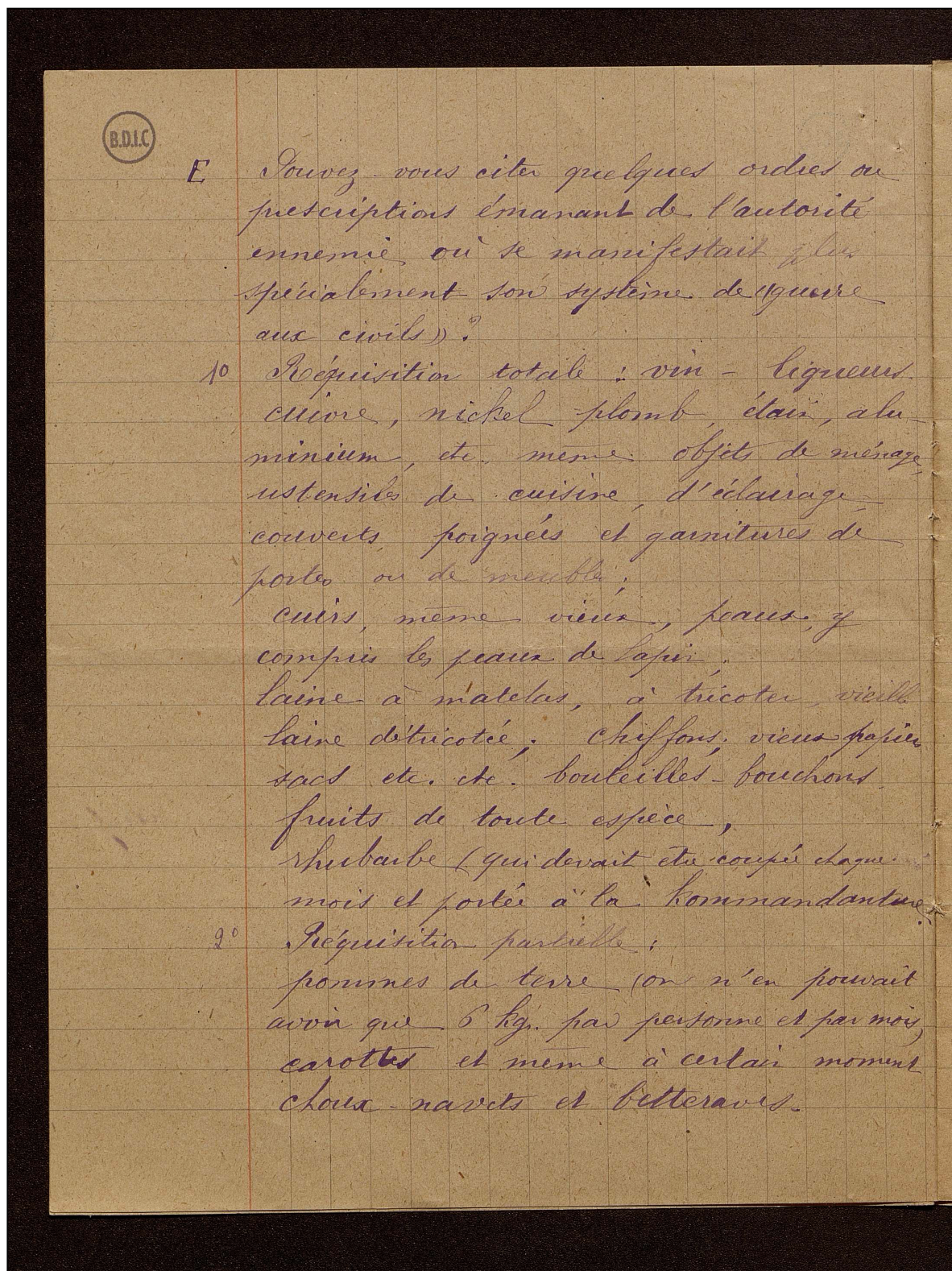
Par ordre :

Le Sous-préfet,

Charles Tauchon

(Archives municipales de Valenciennes série 10 H supp)

Document 3 : liste des réquisitions par les Allemands selon Mme Véronique Dochez
Directrice de l'école d'Hérin (questionnaire de 1920)



B.D.I.C.

Défense d'avoir ou de contommer
beurre, lait, œufs, viande fraîche,
poules, farine, blé ou autres céréales,
de fabriquer de la bière ou de la méclasse.
(Les gendarmes soulevaient parfois le
couvert des marmites et ouvraient
le four des poêle.)

Défense de circuler d'un village à l'autre,
de s'arrêter pour causer à la limite
des communes,

de coucher ailleurs que chez soi,

de mettre blanchir le linge au dehors,

de chercher de l'herbe pour les lapins,

(les lapins devaient être déclarés)

d'acheter en dehors de sa commune

des pommes de terre ou d'autres denrées,

de fermer les portes, jour ou nuit.

d'arracher les pommes de terre avant

la date indiquée par l'autorité.

Perquisitions nombreuses,

Procès pour la moindre infraction

aux ordres de la commandanture

ou pour une réponse un peu vive

aux gendarmes.

Pouvez-vous citer quelques ordres ou prescriptions émanant de l'autorité ennemie où se manifestaient plus spécialement un système de guerre aux civils ?

1°) Réquisition totale : vin, liqueur, nickel, cuivre, plomb, étain, aluminium, et même objets de ménage, ustensiles de cuisine, éclairage, couverts, poignées et garnitures de porte ou de meubles ; cuirs, même vieux, peaux, y compris les peaux de lapin, laine à matelas, à tricoter, vieilles laines détricotées, chiffons, vieux papiers, sacs, etc, etc... Bouteilles, bouchons, fruits de toute espèce, rhubarbe (qui devait être coupée chaque mois et portée à la Kommandantur).

2°) Réquisition partielle : pommes de terre (on n'en pouvait avoir que 6 kg par personne et par mois), carottes, et même à certains moments, choux, navets et betteraves.

Défense d'avoir et de consommer, lait, œufs, viande fraîche, poules, farines, blé ou autres céréales, de fabriquer de la bière ou de la mélasse. Les gendarmes soulevaient parfois le couvercle des marmites et ouvraient le four des poêles.

Défense de circuler d'un village à l'autre, de s'arrêter pour causer à la limite des communes, de coucher ailleurs que chez soi, de mettre à blanchir le linge au dehors, de chercher de l'herbe pour les lapins (les lapines devaient être déclarées), d'acheter au dehors de sa commune des pommes de terre et autres denrées, de fermer les portes, jour ou nuit, d'arracher les pommes de terre avant la date indiquée par l'autorité.

Réquisitions nombreuses, procès pour la moindre infraction aux ordres de la Kommandantur ou pour une réponse un peu vive aux gendarmes. (...)

Document 4 : réquisition des élèves pour la collecte des orties en août 1918.

« Et. Kommandantur 158

F.H.O le 18 août 1918

A la commune de Valenciennes

Les quantités d'orties à livrer par vous suivant ordre de la Commandanture en date du 14 mai a.c. se montent à environ 6000 kilogs (c'est 1 kilog par famille sur la base de 6000 familles). La quantité livrée par vous jusqu'au 1^{er} août n'est cependant que de 155 kilogs. Il resterait donc à livrer jusqu'au 1^{er} septembre 5800 kil.

Il faut donc avec toutes les forces disponibles travailler à la récolte des orties qui existent encore, pour ne pas encourir les amendes mentionnées dans le susdit ordre.

Comme je l'ai constaté dans mes tournées d'inspection, de nombreuses orties ont poussé dans l'intervalle. Il est recommandé d'employer les élèves des écoles en groupes, sous la surveillance de leurs maîtres, à cette récolte, afin qu'en toutes circonstances les orties récoltables puissent être livrées au délai fixé, soit jusqu'au 1^{er} septembre.

Platte

Oberlehnant d. Rés. »

(Archives municipales de Valenciennes « Avis » du 18 août « à la Commune de Valenciennes ».)

Document 5 : les amendes pour le non salut des officiers allemands.

« Etappen Kommandantur 158

E.H.O le 18 mai 1918

A la mairie de Valenciennes

Par affichage public du 5 mai 1917, il a été ordonné que la population masculine devrait saluer les officiers allemands et fonctionnaires supérieurs en ôtant le chapeau.

Comme en ces derniers temps il s'est produit un relâchement visible de l'obligation du salut de la part des habitants, les maires ont immédiatement à veiller à ce que l'ordre ci-dessus visé soit de nouveau porté à la connaissance des habitants.

Les contraventions à cette ordonnance seront punies, conformément à l'avis du 5 mai 1917, d'amende jusqu'à 1000 marks ou de prison jusqu'à 3 mois.

Pour le 25 mai 1918, on fera connaître à la Commandature que le rappel de l'obligation du salut a été effectué.

Major und Kommandant

Von Witzendorff »

(Archives municipales de valenciennes-ordre de l'Etappen-Kommandantur du 18 mai 1918)

Questions :

1° Comment les Allemands imposent-ils symboliquement leur domination dans la zone occupée ? (Doc 1)

2° Pourquoi Charles Tauchon impose-t-il le rationnement alimentaire ? Quels sont les produits concernés ? Quelles peuvent être les conséquences pour les civils ? (Doc 2)

3° Quelles sont les interdictions dictées par les Allemands aux civils valenciennois ? (Doc 3)

4° Que doivent faire les écoliers du Valenciennois à partir d'août 1918 ? Pourquoi ? (Doc 4)

5° Qu'imposent les Allemands aux hommes du Valenciennois ? Pourquoi ? (Doc 5)

Bilan :

A l'aide des documents et de vos connaissances, vous rédigerez une synthèse organisée et argumentée sur les souffrances endurées par les civils durant l'Occupation allemande du Valenciennois au cours de la Première Guerre Mondiale.

